

Résumé du processus
d'évaluation conjoint

PROGRAMME DE DOCTORAT EN BIOLOGIE INRS-UQAM

Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie

Juin 2022



Institut national
de la recherche
scientifique

Historique du programme

Date	Modification
Automne 2009	Modification au programme, afin de permettre à chaque établissement partenaire d'établir ses propres règles pour le passage accéléré de la maîtrise au doctorat.
Juin 2005	Autorisation, par l'Assemblée des gouverneurs, de l'extension du programme à l'UQAC
Novembre 2003	Autorisation, par l'Assemblée des gouverneurs, de l'extension du programme à l'UQAR
Juin 2003	Mise à jour du protocole d'entente : changement de signataires, remplacement de « IAF » par « INRS » et de « centre de recherche en microbiologie appliquée de l'IAF » par le « centre INRS — Institut Armand Frappier ».
1996	Adoption et autorisation, par le Conseil des études, d'offrir le doctorat conjoint en biologie (UQAM-INRS)

Évaluation

Pour l'évaluation du programme conjoint INRS-UQAM de doctorat en biologie, les deux établissements se sont entendus sur un processus d'évaluation basé sur le Processus relatif à l'évaluation périodique des programmes conjoints de l'Université du Québec. Ainsi, l'évaluation périodique du programme de doctorat en biologie s'est effectuée en quatre étapes : une autoévaluation réalisée par le Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie (AFSB) de l'INRS et la Faculté des sciences de l'UQAM, une évaluation externe assurée par un comité comprenant deux experts externes dont un provient d'un établissement hors Québec. Des avis, produits par le Service des études supérieures et de la réussite étudiante de l'INRS, la Direction du Centre AFSB et les comités de programme locaux. Finalement, un rapport final faisant la synthèse de tous les éléments du dossier et réalisé par un comité interinstitutionnel d'évaluation.

En parallèle aux travaux du Comité d'autoévaluation, une évaluation sommaire de l'offre en extension du programme à l'UQAC et l'UQAR a été réalisée en collaboration avec les comités locaux du programme.

Autoévaluation

La Commission des études et de la recherche de l'INRS a pris acte de la composition du comité d'autoévaluation lors de sa réunion du 15 novembre 2017.

PRÉNOM, NOM	TITRE
Lafond, Julie	Co-présidente du Comité, directrice du programme, UQAM (jusqu'en juin 2018)
Prairie, Yves	Co-président du Comité, directeur du programme, UQAM (depuis juillet 2018)
Girard, Denis	Co-président, directeur du programme, INRS
Drapeau, Pierre	Professeur, UQAM
Plante, Isabelle	Professeure, INRS
Goncalves, David	Diplômé, INRS
Iddir, Mustapha	Étudiant, INRS
Rassart, Éric	Professeur à la retraite, UQAM
Rial, Sabri	Étudiant, UQAM

Consultations

Groupes ou personnes consultés	Méthode utilisée	Date ou période de consultation	Nombre de personnes contactées	Nombre de répondants
Étudiantes, étudiants	Groupes de discussion	UQAM : 16 avril 2018 INRS : 1er mai 2018	UQAM : 45 INRS : 60	UQAM : 6 INRS : 7
Diplômées, diplômés	Questionnaire électronique ¹	Mai 2018	UQAM : 109 INRS : 75	UQAM : 11 (10 %) INRS : 25 (33 %)
Professeures, professeurs	Groupes de discussion	UQAM : 16 avril 2018 INRS : 1 ^{er} mai 2018	UQAM : 32 INRS : 40	UQAM : 8 INRS : 12
Représentantes, représentants socioéconomiques	Groupes de discussion	Avril 2019	16	6

¹ Pour des raisons de logistiques, les populations diplômées des deux établissements ont été rejointes par courriel et invitées à remplir un questionnaire électronique.

Le *Rapport d'autoévaluation* a été transmis au directeur du Service des études supérieures et de la réussite étudiante de l'INRS et à la directrice du Bureau des études de l'UQAM le 17 mars 2021.

Évaluation externe

En février 2021, la liste des personnes expertes élaborée par les membres du comité d'autoévaluation a été approuvée par le directeur du Service des études supérieures et de la réussite étudiante et par le doyen de la Faculté des sciences de l'UQAM.

Les experts externes étaient les suivants :

- Louis Bernatchez, Université Laval ;
- Alain Patoine, Université de Moncton, Campus Shippagan (UMCS).

La visite virtuelle de sites s'est déroulée le 28 septembre 2021 à l'UQAM et le 29 septembre 2021 à l'INRS. Dans les deux établissements, les experts externes ont rencontré les directions de la Faculté, du Centre, du Département, de programme ainsi que des étudiantes et étudiants, incluant des personnes diplômées et des membres du corps professoral.

Le rapport d'expertise externe a été transmis le 22 octobre 2021 à l'INRS et à l'UQAM.

Avis des directions

Les avis des personnes suivantes ont été rédigés et transmis à la Direction des études et de la recherche de l'Université du Québec pour transmission au comité interinstitutionnel :

- Le directeur des études supérieures et de la réussite étudiante de l'INRS ;
- La direction du Centre AFSB de l'INRS ;
- Le comité de programme du doctorat en biologie de l'INRS ;
- Le comité de programme des cycles supérieurs en biologie de l'UQAM.

Évaluation interinstitutionnelle

Lors de sa réunion tenue le 25 novembre 2021, la Commission des études et de la recherche de l'INRS a nommé les membres du comité interinstitutionnel d'évaluation du programme conjoint de doctorat en biologie.

Le comité interinstitutionnel était composé des personnes suivantes :

- M. Fabrice Larribe, Département de mathématiques, UQAM ;
- M. Hafedh Mili, Département d'informatique, UQAM ;
- Mme Sophie Duchesne, Centre Eau Terre Environnement, INRS.
- M. Jinyang Liang, Centre Énergie Matériaux Télécommunications, INRS.

Le rapport final d'évaluation a été transmis à l'INRS et à l'UQAM le 11 mai 2022. Lors de sa réunion tenue le 14 juin 2022, la Commission des études et de la recherche de l'INRS a pris acte du Rapport final d'évaluation du programme conjoint de doctorat en biologie et approuvé la mise en œuvre des recommandations prévues au rapport final d'évaluation.

Recommandations du Rapport d'évaluation interinstitutionnelle

Le comité croit que chaque recommandation formulée dans le rapport d'autoévaluation est pertinente.

En ce qui concerne la gestion du programme :

1. Que l'on permette aux équipes professorales de l'UQAC et de l'UQAR, si elles le désirent, d'offrir le programme de façon autonome ;
2. Que, dans le cas où l'offre en extension est maintenue, l'on permette aux professeures et professeurs de l'UQAC et de l'UQAR de présider eux-mêmes les jurys responsables de l'évaluation du projet de thèse, de l'examen de synthèse ainsi que le jury formé dans le cadre de la soutenance de thèse ;
3. Que soit revu le protocole d'entente entre l'UQAM et l'INRS, notamment en ce qui a trait à la gestion du caractère conjoint du programme, afin de l'ajuster à la réalité, c'est-à-dire la gestion par les deux directeurs de programmes.

En ce qui concerne les objectifs du programme :

4. Que l'on présente le détail des compétences que devraient acquérir les étudiantes et étudiants durant leurs études ;
5. Que l'on reformule les objectifs relatifs à la formation en pédagogie et en gestion de personnel, afin de tenir compte de la place qu'occupent ces formations dans le programme (1 crédit chacune) ;
6. Que l'on s'assure que la présentation des objectifs du programme soit uniforme sur les sites des deux établissements ;
7. Que la description des deux champs de recherche du programme, présentée sur le site Web de l'UQAM et dans le feuillet d'information, soit mise à jour.

En ce qui concerne les conditions d'admission :

8. Que soit uniformisée la présentation des conditions d'admission sur les sites des deux établissements ;
9. Que l'on s'assure, dans la mesure où les règlements des études le permettent, d'avoir les mêmes critères de sélection dans les deux établissements, pour tous les types de candidats et candidates au programme (détenteurs de maîtrise, passages accélérés, évaluation de la maîtrise de l'anglais, présentation du projet de thèse, etc.) ;
10. Que l'entrevue de sélection soit optionnelle à l'UQAM et laissée à la discrétion du sous-comité d'admission, à condition qu'une activité d'accueil soit organisée chaque année avec les nouvelles cohortes afin de leur parler du programme et de leurs obligations.

En ce qui concerne les activités de recherche et de formation du programme

11. Que l'on s'assure que la description et le contenu des activités soient identiques sur les sites des deux établissements ;
12. Que l'on diminue le nombre de crédits accordés aux activités « séminaire » et « examen de synthèse » afin de libérer des crédits de scolarité et d'offrir aux étudiantes et étudiants la possibilité de s'inscrire à un ou des cours optionnels ;
13. Que l'on offre aux étudiantes et étudiants la possibilité de suivre des formations d'appoint en statistiques, que ce soit grâce à un des cours optionnels ou par des ateliers hors programme ;
14. Que l'on revoie la formule des cours d'introduction à la pédagogie universitaire et de gestion afin d'en faire des cours de 3 crédits et qu'ils soient offerts en option ;
15. Que l'on fasse connaître aux étudiants le site « enseigner.la.universite.com », réalisé par le Groupe d'intervention et d'innovation pédagogique (GRIIP) du réseau de l'Université du Québec ;
16. Que le cours de gestion porte sur la gestion de budget en plus de la gestion de personnel, comme le prévoient les objectifs du programme et la description de l'activité à l'INRS ;
17. Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants de l'UQAM complètent leur « projet de thèse » au deuxième trimestre comme prévu dans la description de l'activité et comme le font leurs collègues de l'INRS ;
18. Que l'on retire de la description du projet de thèse l'information selon laquelle il doit être écrit sous forme de demande de subvention ;
19. Que l'on précise les attentes relativement à l'examen de synthèse ;
20. Que les règles relatives à l'examen de synthèse soient claires à l'effet que les étudiantes et étudiants n'ont pas à contacter eux-mêmes les membres potentiels de leur jury ;
21. Qu'il soit précisé dans la description même de l'activité « examen de synthèse » que :
 - en cas d'échec, il y a mention au dossier de l'étudiante ou l'étudiant, qu'il n'y a qu'un seul droit de reprise et qu'en cas d'un nouvel échec, c'est l'exclusion du programme ;

- l'étudiante ou l'étudiant dispose de 4 semaines pour se consacrer à temps complet (à l'extérieur du laboratoire) à la réalisation de l'examen de synthèse ;
- 22. Que l'on modifie les modalités d'évaluation de l'activité « projet de thèse », des activités d'introduction à la pédagogie universitaire et à la gestion et du séminaire afin qu'une note soit attribuée aux étudiantes et étudiants et non seulement la mention « succès » ou « échec » ;
- 23. Que l'on favorise la participation des étudiantes et étudiants aux séminaires de leurs camarades du doctorat.

À ces recommandations, le Comité interinstitutionnel ajoute :

- 24. Que l'on prévoit des séminaires conjoints.

Cela permettrait, d'un côté, de renforcer le caractère conjoint du programme en créant une occasion de rencontres et de développer une synergie. D'un autre côté, cela offrirait aux professeurs et professeures une chance de partager leurs connaissances et compétences, car ces occasions semblent actuellement plus rares en raison du nombre très limité de cours offerts dans le programme de doctorat.

En ce qui concerne les partenariats :

- 25. Que l'on conserve l'entente de partenariat avec l'Université Henri-Poincaré (Nancy-1).

En ce qui concerne le soutien aux étudiants :

- 26. Que l'on instaure, à l'UQAM, un outil de suivi du cheminement des étudiantes et étudiants semblable au portail académique IDÉ de l'INRS ;
- 27. Que soit organisée, à l'UQAM, une activité officielle d'accueil des nouvelles cohortes afin de leur expliquer en détail leur cheminement dans le programme, les services offerts par le programme, par le département et, de façon plus générale, par l'UQAM ;
- 28. Que l'on trouve une façon de pérenniser les services de soutien en statistiques pour tous les étudiants et étudiantes du doctorat en biologie.

En ce qui concerne les ressources documentaires :

- 29. Que soient organisées, chaque année, pour les étudiantes et étudiants de l'UQAM, des rencontres d'information sur les ressources et les services offerts par le service des bibliothèques ;
- 30. Que la bibliothèque de l'UQAM étudie la possibilité d'offrir aux étudiantes, étudiants ainsi qu'aux membres du corps professoral, l'accès à la base de données « Web of science ».

En ce qui concerne le personnel de soutien :

31. Que soient pérennisés les postes du personnel de soutien appelés à contribuer à la formation des étudiantes et étudiants du doctorat dans les deux établissements ;
32. Que l'on s'assure qu'en cas de départ à la retraite, les mécanismes de transmission des savoirs soient mis en place au sein du personnel de soutien.

En ce qui concerne le caractère conjoint du programme :

33. Que dans le cadre d'une éventuelle modification du programme, l'on cherche à profiter au maximum de ce que permet le partenariat entre les deux établissements, que ce soit pour l'offre de cours, la direction ou la codirection de thèse et l'accès aux infrastructures de recherche.

Enfin, le comité souhaite également insister sur trois propositions faites par les experts externes dans l'optique de renforcer le caractère conjoint de ce programme. (Avis d'expertise externe, Doctorat en biologie, p. 12).

34. Assurer aux étudiantes de l'INRS un meilleur accès aux cours de l'UQAM (supprimer les quotas qui font que les étudiants de l'INRS ne se sentent pas « prioritaires » lors des inscriptions aux cours), à sa bibliothèque, au gymnase, aux tâches de démonstrateur de laboratoire de premier cycle. Permettre aux étudiants de l'INRS de procéder à l'évaluation des cours (Pédagogie et Gestion), comme leurs collègues de l'UQAM.
35. Permettre aux étudiants de l'UQAM de suivre des cours donnés depuis l'INRS (sur place ou par visioconférence). En d'autres mots, renverser la relation de dépendance de l'INRS envers l'UQAM quant à l'offre des cours « Gestion » et « Pédagogie » (qui constituent la griffe, le caractère distinct du programme).
36. Resserrer et uniformiser de part et d'autre l'échéancier de réalisation des cours jalons. Implanter à l'UQAM un système semblable à celui utilisé à l'INRS (IDÉ) pourrait permettre un meilleur suivi des parcours et ainsi éviter les mauvaises surprises (avantageux du côté étudiant comme du côté professoral).



**Institut national
de la recherche
scientifique**